

*L'Ambassade de Suisse à Washington  
aux représentations consulaires suisses aux Etats-Unis<sup>1</sup>*

ASSOCIATION DE LA SUISSE AUX ARRANGEMENTS MONÉTAIRES  
CONCLUS PAR DIX PAYS MEMBRES DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL<sup>2</sup>

Washington, 9 décembre 1964

Le 11 juin 1964<sup>3</sup>, la Suisse s'est associée aux arrangements conclus, en octobre 1962<sup>4</sup>, par dix nations industrielles membres de cette institution et connus sous le nom de «General Arrangements to Borrow». Par ces arrangements, les dix pays en question, qui sont les Etats-Unis d'Amérique, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, le Japon, le Canada, les Pays-Bas, la Belgique et la Suède, se sont engagés à prêter au Fonds, chacun dans sa propre monnaie, des sommes dont le total atteindrait au maximum la valeur de six milliards de dollars, afin de prévenir une crise éventuelle du système monétaire international ou d'y porter remède.

La Suisse, n'étant pas membre du Fonds Monétaire International, ne fut pas un des membres fondateurs de ce «club». Elle s'est toutefois engagée, par un échange de lettres avec M. Pierre-Paul Schweitzer, Directeur du Fonds

---

1. *Circulaire N° 388: E 2200.36(-) 1976/154 vol. 122 (N.50.1.3). Rédigée par A. Maillard et signée par A. Zehnder. Envoyée aux Consuls suisses à Boston, Chicago, Cleveland, Los Angeles, La Nouvelle Orléans, New York, Philadelphie, St. Louis, San Francisco et Seattle.*

2. *Sur les relations de la Suisse avec le Fonds monétaire international, cf. DDS, vol. 21, doc. 37, dodis.ch/14395; DDS, vol. 22, doc. 31, dodis.ch/30722; doc. 57, dodis.ch/30723 et doc. 118, dodis.ch/30726. Sur la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement, cf. DDS, vol. 22, doc. 78, dodis.ch/18963. Cf. aussi doc. 90, dodis.ch/31743. Sur les groupes consultatifs de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement, cf. doc. 133, dodis.ch/31376 et doc. 183, dodis.ch/31339.*

3. *L'échange de lettres Briefwechsel mit dem Internationalen Währungsfonds vom 11. Juni 1964 über die Mitwirkung der Schweiz an den Allgemeinen Kreditvereinbarungen entre A. Zehnder et P.-P. Schweitzer du 11 juin 1964, E 6100(C) 1998/106 vol. 196 (980.10).*

4. *Sur les relations de la Suisse avec le Club des Dix, cf. le rapport de l'Administration des Finances du Département fédéral des finances et des douanes du 14 février 1962, E 2804(-) 1971/2 vol. 72 (104) et la lettre de E. Stopper à A. Zehnder du 10 septembre 1963, dodis.ch/30874.*



Monétaire International, à prêter à celui-ci, s'il estime devoir en faire la requête, un montant pouvant s'élever jusqu'à 865 millions de francs suisses.

L'échange de lettres du 11 juin dernier précisait encore que des accords d'exécution destinés à simplifier la procédure pourraient être conclus entre la Suisse et certains pays membres du «club». Un tel accord vient d'être conclu entre la Banque Nationale Suisse<sup>5</sup> et la Federal Reserve Bank of New York, en date du 20 novembre 1964<sup>6</sup>. Il fournit le cadre dans lequel chacun des deux pays pourra, en cas de nécessité, accorder à l'autre une assistance monétaire sous forme de crédits à moyen terme.

---

5. Cf. le rapport N° 193 Communication d'ordre monétaire et financier à l'intention des représentants diplomatiques de fin juin 1966, dodis.ch/32037.

6. Cf. l'échange de lettres entre la Federal Reserve Bank et la Banque nationale suisse du 20 novembre 1964, dodis.ch/31935.